

République Française
Département de l'Essonne



**Commune de
Villemoisson-sur-Orge**

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 6 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

Présents : M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, M. Épry, Mme Moret Miguet (départ à 8 h 50, après le vote du point 82), M. Pilorget, M. Repaire, Mme Dabadie, Mme Le Blanc (départ à 8 h 40, après le vote du point 79), Mme Minosio, Mme Dachicourt, M. Diard, M. Prévidi, M. Quemere, M. Ragaigne, M. Dezetter, M. Mouton

Excusés : Mme Benedetti, pouvoir à M. Diard
M. Vasseur, pouvoir à M. Diard
Mme Walter, pouvoir à Mme Dachicourt
Mme Cam, pouvoir à Mme Grange
Mme Sarot pouvoir à M. Cholley
Mme Guiraudon, pouvoir à M. Mouton

Absents : Mme Moret Miguet (à partir de 8 heures 50),
Mme Le Blanc (à partir de 8 heures 40),
M. Handschuh
Mme Daniel
Mme Byl
M. De Oliveira
M. Novel

Secrétaire : Mme Le Blanc jusqu'à 8 h 40, puis Mme Everaert

Signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 décembre 2020 sans observation

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

- portant sur la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance du réseau câblé de télédistribution avec la société ABS CABLE pour un montant de 7 200€ TTC,
- désignant Maître Corneloup, avocat, en vue de représenter la ville dans le litige d'urbanisme qui l'oppose à Madame Colomba Donati,
- visant à défendre la commune dans une action intentée contre elle par Madame Colomba Donati,

- portant sur la conclusion de l'avenant n°1 au marché public relatif à la maintenance des équipements scéniques au Ludion avec la société SN Leblanc Scénique modifiant le montant annuel de la prestation de 5 400 € TTC à 4 380 € TTC,
- portant sur la conclusion d'un avenant n°1 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de la salle communale relatif à la démolition, maçonnerie, ravalement, carrelage/faïence, VRD, couverture et isolation (lot 1) avec la société RIM pour déposer un second faux-plafond plaqué sur le solivage de l'arrière scène et la réfection de l'escalier extérieur qui est en train de se déliter pour un montant de 7 232.40€ TTC,
- portant sur la conclusion d'un avenant n°1 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de la salle communale relatif à la menuiserie bois et le parquet (lot 4), avec la société RIM pour la réfection du plancher et la pose de dalles au niveau des loges pour un montant de 5 763,60€ TTC,
- portant sur la convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi signée avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France. Pour l'année 2021, les frais horaires pour les interventions du service conseil en assurance chômage s'élèvent à 48, 50 euros / heure,
- relative à la modification de la régie mixte (recettes / avances) au sein de l'école élémentaire Émile Bouton en instaurant un fonds de caisse de 50 € pour l'encaissement des recettes des études surveillées et pour le règlement des frais médicaux et pharmaceutiques en classes d'environnement et voyages scolaires, ainsi que les menues dépenses liées à la vie scolaire.
- portant sur un contrat de dommages ouvrage obligatoire pour la construction de l'extension du groupe scolaire des Érables avec la SMACL pour un montant de 4 414,91 € TTC,
- portant sur la conclusion d'un avenant n°1 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de la salle communale pour le doublage/isolation, cloisons sèches et faux plafonds (lot 3), afin de remplacer l'habillage de l'avant-scène avec la société DBRL pour un montant de 2 208, 48 € TTC.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021/079 – **à la majorité, (contre : Mme Moret Miguet, Mme Le Blanc, Mme Dachicourt ; abstentions : Mme Guiraudon, M. Mouton)** émet un avis défavorable aux nouveaux statuts du SMOYS.

2021/80 – **à l'unanimité**, fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire	50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints	20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller délégué	20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

FINANCES

2021/081 - **à l'unanimité**, sollicite de Monsieur le Préfet l'inscription du dossier relatif à l'opération «rénovation thermique des groupes scolaires- remplacement des portes et fenêtres simple vitrage» pour un montant total de 267 055 € HT au titre de l'opération subventionnable par la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021.

2021/082 – **à l'unanimité**, sollicite de Monsieur le Préfet l'inscription du dossier relatif à l'opération «rénovation thermique des bâtiments communaux associatifs - remplacement des portes et fenêtres simple vitrage» pour un montant de 71 198 € HT au titre de la dotation

de soutien à l'investissement local 2021.

2021/83 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt et réservation de 5 logements sur 28 au bénéfice de la ville dans le cadre d'un programme de construction de logements sociaux sis 60C route de Corbeil avec SA d'HLM Seqens.

2021/084 – **à l'unanimité**, approuve le projet de convention d'habilitation tripartite à passer avec le SIGEIF et le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie, et autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention, ainsi que leurs éventuels avenants.

PERSONNEL

2021/85 – **à l'unanimité**, décide la création d'un emploi d'attaché principal.

2021/86 – **à l'unanimité**, décide de créer un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 15 heures 30 hebdomadaires.

2021/087 – **à l'unanimité**, approuve la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents communaux afin de modifier les horaires de la secrétaire des services techniques.

SCOLAIRE/JEUNESSE

2021/88 – **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention à passer avec la PEP 91 pour le séjour en classe d'environnement de deux classes du groupe scolaire Les Érables, du 5 au 9 avril 2021, à Saint-Martin de Bréhal pour un montant de 11 547,75 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2021/89 – **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » à intervenir entre la ville et le Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la structure du Club Ados et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

CULTURE

2021/90 – **à l'unanimité**, fixe comme le montant des subventions aux associations pour l'année 2021, sous réserve de la signature de la convention de subventionnement ou de l'avenant (montant global attribué : 48 370 €).

2021/091 – **à l'unanimité**, fixe le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association « Les ruchers de Villemoisson » à 1 500 euros, approuve les termes de l'avenant à la convention de subventionnement à passer avec l'association « Les ruchers de Villemoisson » pour l'aménagement d'un local et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

2021/092 – **à l'unanimité**, fixe le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association « La Cible » à 1 020 euros pour des séparations sanitaires, approuve les termes de l'avenant à la convention de subventionnement à passer avec l'association « La Cible » et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

2021/093 – **à l'unanimité**, décide pour l'année 2020/2021 de modifier les tarifs de l'école de musique comme suit suite à la crise sanitaire :

- la gratuité de la pratique collective adulte,
- la réduction de 100% du trimestre facturé en cas de suppression de cours collectifs enfants, le cas échéant,
- la réduction de 50% du trimestre facturée de la pratique individuelle dès lors qu'il y a eu des cours en distanciel, au cours du trimestre.

Monsieur le Maire fait un point sur la situation financière critique de la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne dont le rapport d'orientation budgétaire 2021 sera présenté en conseil communautaire le 11 février.

Il faudra faire face à une forte hausse de la redevance d'ordures ménagères pour combler une sous-facturation passée.

L'agglomération doit aussi reconstituer son autofinancement à cause d'un train de vie trop élevé et d'un surinvestissement financé trop exclusivement par de l'emprunt.

Monsieur le Maire souhaite demander que les efforts de redressement des comptes soient répartis entre un effort de gestion de la communauté, un effort des communes en acceptant une réduction de leurs dotations et éventuellement une hausse du foncier bâti payé par les habitants et non comme proposé, répercuté seulement sur les habitants.

Le conseil municipal est clos à 9 heures 55.




Le maire,
François Cholley